



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

culture et communication : budget

Question écrite n° 129852

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les budgets culturels dans le projet de loi de finances rectificative pour l'année 2012. Il ressort en effet une diminution des crédits apportés à la culture, en particulier les crédits destinés au spectacle vivant et aux arts plastiques. Selon le syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac), plusieurs mesures sont envisagées telles qu'un gel des crédits représentant - 6 %, une augmentation de la TVA sur la billetterie, sur le coût de cession des spectacles et une partie des subventions reçues, la création du CNM (Conseil national de la musique) qui représenterait une coupe dans les budgets traditionnellement attribués aux missions et financements du ministère. Cela inquiète les professionnels du secteur culturel qui redoute, avec toutes ces baisses des financements, une perte d'emplois permanents dans les théâtres, festivals, orchestres, opéras, centre d'arts, une augmentation des artistes touchés par la précarité et le chômage et surtout ils craignent des perturbations dans les festivals estivaux. Au regard de toutes ces inquiétudes exprimées par les entreprises artistiques et culturelles, il lui demande de préciser ses intentions en la matière et de bien vouloir rassurer ces professionnels sur le maintien du service public de la culture.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129852

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1961

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)